

# COMPTE-RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021

**Présents :** ALCOUFFE Christophe, BONAFÉ Brigitte, CANREDON Bénédicte, CASANOVA Adeline, DEBAECKER Louise, LOTTIN Cyprien, OLIVIÉ Benoît, PORTIÉ Serge, ROZIÈRES Nathalie, RUFIE Bertin, VIDAL Sylvie

**A donné pouvoir :** Nadine SANCHEZ à Christophe ALCOUFFE, Sylvain TEULIER à Adeline CASANOVA

**Secrétaire de séance :** Adeline CASANOVA

*Au vu du contexte actuel (épidémie COVID 19) la réunion à huis clos est décidée par vote : 12 voix pour.*

*Le compte-rendu de la séance en date du 17 juin 2021 est approuvé à l'unanimité - 12 voix pour-*

Demande de rajout de deux délibérations: Frais de repas intermittents spectacle et Décision modificative n°2 budget assainissement. Ce rajout est accepté à 12 voix pour.

### **DELIBERATIONS**

#### **1/ Régime indemnitaire personnel communal (RIFSEEP)**

La délibération n°2016-48 en date du 16 décembre 2016 portant sur l'instauration du RIFSEEP doit être réexaminée (tous les quatre ans au minimum). Le RIFSEEP est composé de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) versée mensuellement et du Complément Indiciaire Annuel (CIA) versé une fois par an. Cette délibération abroge la délibération de décembre 2016.

**La délibération est acceptée à 11 voix pour et 1 abstention.**

#### **2/ Décision Modificative budget assainissement**

Afin de régulariser un remboursement de facture d'assainissement à un administré à la suite d'un dégrèvement effectué par le SMAEP (Service des Eaux) sur l'année précédente, il est nécessaire d'augmenter le compte 673 pour un montant de 1104,00 euros – titres annulés sur exercice antérieur – qui sera crédité par les comptes 621 pour un montant de 604,00 euros et au compte 022 pour un montant de 500,00 euros.

**La délibération est acceptée à 12 voix pour**

#### **3/ Admission dette en non-valeur**

Sur la demande des services de la trésorerie, des titres de recettes doivent être annulés car il existe des demandes d'admission en non-valeur et d'effacement de dettes pour un montant total de 426,87 € au budget assainissement et pour un montant total de 8 598,35 € au budget communal.

**La délibération est acceptée à 7 voix pour, 3 contre et 2 abstentions**

*Madame Bénédicte Canredon arrive et prend part à la délibération suivante, il est 20H35.*

#### **4/ Proposition offre de concours**

M. le Maire rappelle l'accord donné au SIEDA et au SMAEP pour les extensions du réseau électrique et du réseau d'eau potable. Le montant des travaux restant à la charge de la commune s'élève à 4 200 € HT pour le réseau d'électricité et à 1 779,53 € HT pour le réseau eau potable. Sur la demande des acquéreurs des bâtiments au lieu-dit « Cave Contour » en date du 26 avril 2021, le remboursement de ces montants se fera par le biais d'une offre de concours pour chaque réseau signée entre les propriétaires et la commune d'Auzits.

**La délibération est acceptée à 13 voix pour**

#### **5/ Opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics**

Le SIEDA a mis en place un service « Maîtrise de la demande en Energie ». Il assiste les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique énergétique pour les bâtiments publics. Une étude et un diagnostic énergétiques seront lancés sur les différents bâtiments de la collectivité pour connaître avec précision la consommation d'énergie. Par la suite, la commune donnera ou pas suite à cette étude chiffrée

**La délibération est acceptée à 13 voix pour**

#### **6/ Entretien et modernisation éclairage public 2021**

Après plusieurs présentations lors de séances précédentes, le conseil municipal doit s'exprimer sur la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public. Il est rappelé que des LED peu énergivores remplaceront les ampoules actuelles sur l'ensemble de la commune. Ces travaux s'élèvent à 29 096,70 €. Une subvention de 14 548 € sera versée par le SIEDA.

**La délibération est acceptée à 13 voix pour**

#### **7/ Remboursement de frais de repas intermittents de spectacles**

Un groupe d'élus de la commune avec l'aide de certaines associations organisent cette année les marchés gourmands. Pour chacun des trois marchés, un groupe de musiciens a été mandaté. Il est donc nécessaire de fixer un prix de repas qui sera ensuite remboursé par mandat administratif à chaque musicien. Ce montant est fixé à 20 € par musicien et par prestation.

Cette décision servira aussi pour tout paiement de frais de repas lors d'un spectacle ou lors d'une manifestation organisée par la mairie.

**La délibération est acceptée à 13 voix pour**

#### **8/ Décision modificative 2 budget assainissement**

Afin de régulariser les dettes en non-valeur au chapitre 65, il est nécessaire de créditer le compte 6541 pour un montant de 191,62 € en diminuant les crédits au compte 621.

**La délibération est acceptée à 13 voix pour**

## **SUJETS ABORDES**

### **- Commission d'appel d'offres du 22 juillet :**

La commission s'est réunie pour analyser les trois candidatures d'architectes pour la maîtrise d'œuvre des cœurs de village. Trois dossiers ont été étudiés : Patrice Causse Paysagiste- Concepteur, Groupement François Poux et LBP, Groupement PHBA, AVIP et AQR. Avant de proposer le choix d'un maître d'œuvre, un avis consultatif sera demandé à Mme Aubry du CAUE.

### **- STEP D'Auzits**

Un appel à candidature a été lancé pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la station d'épuration d'Auzits. Les remises des plis a été fixée au vendredi 30 juillet à 12H. Une commission d'appel d'offres suivra.

### **- Devis travaux**

Un devis pour le réseau pluvial du hangar communal a été demandé à plusieurs entreprises. L'entreprise SOGA a été retenue pour un montant de 5 483 € HT.

## **INFORMATIONS AUX ELUS**

- Après avoir fait un essai avec les chicanes posées au hameau de Rulhe pour la sécurisation de la traversée de la rue des Gueules Noires, il est souhaitable de retirer le matériel. Le radar pédagogique restera à sa place afin d'établir une comparaison de vitesses avec et sans les écluses.
- Afin de faciliter la visibilité et pour la sécurité des usagers, un miroir sera acheté et sera mis en place au carrefour de la rue des Gueules Noires et de la côte de Lauzéral.
- Afin de faire ralentir les automobilistes venant de Cransac sur la RD 11 en entrant en agglomération au lieu-dit l'Hôpital, des panneaux 50 km/h seront mis en place. Des radars pédagogiques seront mis en place pour une mise en sécurité des riverains .
- Assemblées générales : chacun des référents dresse un bref compte-rendu des réunions d'assemblées générales qui se sont déroulées depuis mi-juin : Mme Adeline Casanova pour le FC Causse Lestang, Mme Sylvie Vidal pour le CAPHY et Mémoire d'Auzits, M. Cyprien Lottin pour la société de chasse Auzits Escandolières.
- Marchés gourmands : 3 marchés gourmands ont été planifiés vendredi 23 juillet, 6 août et 13 août 2021 malgré un protocole strict et une adaptation de la veille pour le lendemain ; en effet, les circulaires de la préfecture ont été réceptionnées en mairie le 22 juillet pour une mise en place au marché du 23 juillet à la place de Rulhe.

-

- M. Cyprien Lottin précise que le pressoir offert gracieusement par M. François Cantaloube sera déplacé le week-end du 31 juillet 2021 et sera mis à l'abri dans une grange prêtée pour stocker cette pièce en attendant son installation dans le village.
- M. Benoît Olivié récapitule les congés d'été prises par les agents et la prise de fonction du nouveau agent technique afin d'en informer l'équipe municipale.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question

*Monsieur le Maire lève la séance : il est vingt-trois heures.*